

## FCPI ALTO Innovation 2022

UNE SÉLECTION UNIQUE  
D'ENTREPRISES INNOVANTES EN EUROPE



Eiffel NOVA Europe ISR



Eiffel Infrastructures Vertes



Valorisations Gamme ALTO

**Comment  
passer l'hiver ?**

par **Michal KURTYKA**

Ex Ministre polonais  
du Climat et Président  
de la COP 24



---

# Sommaire ■

L'édito .....	3
Valorisations .....	4
Remboursements des Fonds de la gamme ALTO .....	5
FCPI ALTO Innovation 2022 .....	6-8
Eiffel Infrastructures Vertes .....	9-11
FCP Eiffel NOVA Europe ISR .....	12-13
Le point de vue de Michal KURTYKA, Conseil d'Eiffel Investment Group, ex Ministre polonais du Climat et Président de la COP 24 .....	14-15
Communiqué à destination des porteurs de parts .....	16
Autres investissements : Commentaires de gestion .....	17
Une équipe à votre service .....	18

---

Le présent document est délivré à titre d'informations des porteurs. Si vous n'êtes plus porteurs des Fonds gérés par Eiffel Investment Group et que vous ne souhaitez plus recevoir de courrier postal ou électronique de notre part, vous pouvez en faire la demande par mail ([dpo@eiffel-ig.com](mailto:dpo@eiffel-ig.com)) ou par courrier (Eiffel Investment Group - DPO - 22 rue de Marignan 75008 Paris).

---

# L'édito ■

*L'émergence de l'inflation, exacerbée par la guerre en Ukraine, est un défi pour tous, en particulier pour les dirigeants politiques et leurs confrères des banques centrales, dont la recette à base de théorie monétaire moderne avait semble-t-il bien fonctionné : en simplifié, les exportations chinoises et le gaz/pétrole de schiste nord-américain calmaient l'inflation, permettant de maintenir des taux d'intérêt bas, nuls voire négatifs dans les pays développés qui en profitaient pour accumuler des déficits nécessaires à leur croissance axée sur la consommation intérieure, déficits que finançaient volontiers les pays excédentaires d'Asie ou du Golf Persique (+Russie). L'épisode actuel est-il une crise passagère ou le début d'une ère de démondialisation, qui, couplée au vieillissement de la population et à la transition énergétique, déboucherait sur une énergie, une inflation et des taux d'intérêt durablement plus élevés, avec des conséquences significatives pour tous les acteurs économiques ?*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la bourse de Paris (reflétée par l'indice CAC 40 des grandes entreprises cotées françaises) recule de 8%, une variation proche de celle de la plupart des grandes bourses européennes et de l'indice Dow Jones des grandes entreprises nord-américaines. Le recul est pire pour les marchés très riches en valeurs technologiques (-28,76% pour l'indice Nasdaq Composite ou -28,6% pour l'indice de la Bourse de Corée du Sud) ou pour les bourses très affectées par les conséquences de la guerre en Ukraine (Autriche, Finlande, Pologne, Russie bien entendu) ou même pour les indices chinois marqués par la politique zéro-Covid et le durcissement de la poigne du parti communiste après son congrès récent. Echappent à ce mouvement de baisse les bourses exposées aux matières premières ou à l'énergie (Brésil, Chili, Norvège, Royaume-Uni). A noter que le dernier mois a connu une remontée de près de 20% de nombreux indices, ce qui rend la baisse finalement peu spectaculaire (au moins pour ceux des investisseurs qui étaient restés investis).

## Dans ce contexte de prix plus favorable aux achats qu'aux ventes, nous envisageons d'accélérer nos investissements

C'est la Réserve Fédérale américaine qui mène le bal, avec 6 hausses consécutives en 2022 de ses taux directeurs qui s'élèvent désormais à 3,75%-4%. A l'exception du Japon, les grandes banques centrales l'ont suivie (ou précédée de peu). Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne a augmenté à trois reprises ses taux directeurs qui se situent dans une fourchette de 1,5%-2% à comparer à des taux nominaux encore négatifs avant juillet 2022.

Les taux à plus long terme, qui varient au gré des marchés de capitaux et qui influent le plus sur la valorisation des actifs financiers, ont également été revus significativement à la hausse : la France emprunte ainsi à 10 ans à +2,43% (+0,13% il y a un an), l'Allemagne à +1,98% (-0,23% il y a un an), l'Italie à +3,81% (+0,93% il y a un an), les États-Unis à +3,74% (+1,57% il y a un an). A noter que ces hausses de taux doivent être relativisées au regard de l'inflation qui a progressé significativement pour s'établir autour de 10% sur un an des deux côtés de l'Atlantique : ainsi, les taux court-terme réels (c'est dire déflatés de l'inflation) n'ont jamais été aussi négatifs, notamment en Europe.

Malgré sa baisse récente, le roi dollar, fort d'une banque centrale plus volontariste, règne contre les autres devises en 2022, se renforçant de 4% contre le franc suisse, de près de 9% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 contre l'euro, de 12% contre le sterling et le yuan chinois, et de plus de 21% contre le yen.

Les cours du pétrole (à 88\$ le baril de Brent) restent élevés par rapport aux cinq dernières années et progressent d'environ 14% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. A noter toutefois une détente certaine depuis le pic à 120\$ le baril de Brent de la nouvelle de l'invasion russe en Ukraine, qui peut s'expliquer par le ralentissement de la demande d'une économie mondiale qui tourne au ralenti (notamment en Chine toujours plus ou moins confinée). Les cours de l'or évoluent peu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et restent très volatils, balottés entre l'incertitude géopolitique et un dollar fort protégé par des taux de rémunération en hausse.

\* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur.



**Jean-François PAUMELLE**  
Associé d'Eiffel Investment Group  
Fondateur d'ALTO Invest



**Emilie DA SILVA**  
Co-gérante de la Gamme NOVA  
et Directrice de la Gestion Actions



**Franck HALLEY**  
Gérant et Directeur  
Private Equity Innovation

Les valeurs liquidatives des FCPI de la gamme ALTO ont peu évolué cet été après un premier semestre 2022 rendu difficile par la chute des valeurs des actifs financiers. Dans ce contexte de prix plus favorable aux achats qu'aux ventes, nous envisageons d'accélérer nos investissements tout en nous efforçant de continuer à tenir le calendrier de remboursement de fonds (voir page 5). A l'heure où nous écrivons, les souscriptions sont bien entendu toujours ouvertes pour notre nouveau FCPI ALTO Innovation 2022 (voir pages 6-8) afin de profiter d'une réduction d'impôt sur le revenu\* de 22% avant la fin de l'année civile. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et j'en profite pour vous dire au revoir, puisque je passerai la plume à plus jeune après plus de 20 ans à l'écrivoire, en espérant que vous aurez pris autant de plaisir à me lire que j'en ai pris à vous écrire ces éditoriaux.

**Article rédigé par  
Jean-François PAUMELLE,  
le 18 novembre 2022**

## Évolution des Fonds de la gamme ALTO au 30 juin 2022

Fonds	Isin	Année création	Avantage fiscal à la souscription <sup>(1)</sup>	Nominal	Montant total déjà remboursé <sup>(2)</sup>	VL 30/06/2022	Évolution de la VL depuis l'année de création au 30/06/2022 <sup>(3)</sup>
FCPI - Fortune Europe 2015	FR0012371383	2015	50%	100 €	80 €	60,97 €	+ 40,97%
FCPI - innovALTO 2015	FR0012847242	2015	18%	100 €	-	125,29 €	+ 25,29%
FCPI - Fortune Europe 2016-2017	FR0013065265	2016	50%	100 €	-	130,94 €	+ 30,94%
FCPI - innovALTO 2017-2018	FR0013265451	2017	18%	100 €	-	100,03 €	+ 0,03%
FCPI - ALTO Innovation 2019	FR0013433380	2019	18%	100 €	-	92,75 €	- 7,25%
FCPI - ALTO Innovation 2020	FR0013520012	2020	22%	100 €	-	89,57 €	- 10,43%
FCPI - ALTO Innovation 2021	FR00140044F8	2021	22%	100 €	-	96,04 €	NA
FCPR ALTO Avenir - Part A	FR0013321882	2018	-	100 €	-	126,57 €	+ 26,57%
FCPR ALTO Avenir - Part I	FR0013321890	2018	-	100 €	-	129,30 €	+ 29,30%

<sup>(1)</sup> Réduction IR/ISF obtenue l'année de souscription. L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts. Le traitement fiscal est susceptible d'être modifié ultérieurement.

<sup>(2)</sup> Montant total par part des distributions partielles intervenues pendant la vie du Fonds.

<sup>(3)</sup> Hors avantage fiscal, prélèvements sociaux et droits d'entrée. Après intégration des distributions partielles le cas échéant.

Eiffel Investment Group a distribué 85€/part A du FCPI innovALTO 2015 le 31 octobre 2022.

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

# Remboursements des Fonds de la gamme ALTO

## Fonds totalement remboursés

Depuis 2007, des remboursements aux porteurs sont effectués régulièrement : au total, ce sont près de 550 M€ remboursés à nos souscripteurs depuis l'origine. L'équipe d'investissement démontre ainsi sa capacité et sa régularité à rembourser les Fonds dans de bonnes conditions avec un total de 38 Fonds totalement remboursés à ce jour (FCPI et FIP).

**550 M€**  
remboursés

Fonds de la Gamme ALTO totalement remboursés (hors FIP plus commercialisés depuis plus de 10 ans)

Fonds	Isin	Année création	Date de liquidation	Performance finale <sup>(1)</sup>
FCPR - Microcaps ALTO	FR0010056085	2002	20/09/2009	+ 49,42%
FCPI - ALTO Innovation	FR0007065990	2001	30/09/2009	+ 51,90%
FCPI - ALTO Innovation 2	FR0007073572	2002	21/11/2012	+ 37,00%
FCPI - ALTO Innovation 3	FR0010073205	2004	29/11/2013	- 8,51%
FCPI - ALTO Innovation 4	FR0010204099	2005	06/04/2016	- 5,33%
FCPI - ALTO Innovation 5	FR0010320291	2006	02/12/2016	+ 4,43%
FCPI - ALTO Innovation 6	FR0010478750	2007	09/10/2017	+ 46,11%
FCPI Innovation Durable	FR0010478784	2007	28/11/2014	+ 53,62%
FCPI Fortune ALTO	FR0010593566	2008	15/06/2020	- 21,73%
FCPI - ALTO Innovation 7	FR0010634170	2008	31/12/2018	+ 68,59%
FCPI Innovation Durable 2	FR0010650085	2008	31/12/2018	+ 22,69%
FCPI - ALTO Innovation 8	FR0010775775	2009	30/11/2017	+ 26,00%
FCPI Europe ALTO	FR0010784215	2009	31/12/2018	+ 74,33%
FCPI Innovation Durable 3	FR0010781336	2009	31/12/2018	+ 26,86%
FCPI Fortune ALTO Innovation 2	FR0010685941	2009	15/09/2020	0%
FCPI - ALTO Innovation 9	FR0010914994	2010	31/12/2018	+ 84,39%
FCPI Europe ALTO 2	FR0010920835	2010	31/12/2018	+ 90,82%
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	FR0011013614	2011	31/12/2019	+ 52,31%
FCPI Europe ALTO Innovation	FR0011076652	2011	31/12/2018	+ 56,91%
FCPI - ALTO Innovation 10	FR0011076645	2011	15/05/2020	+ 43,17%
FCPI Fortune ALTO 2012	FR0011201623	2012	31/12/2019	+ 33,33%
FCPI - ALTO Innovation 2012	FR0011283241	2012	15/09/2020	+ 25,39%
FCPI Europe Leaders	FR0011291681	2012	14/09/2020	+ 35,75%
FCPI - Fortune Europe 2013	FR0011414432	2013	29/12/2020	+ 20,68%
FCPI - Europe ALTO Innovation 2013	FR0011533215	2013	15/03/2021	- 15,10%
FCPI - Fortune Europe 2014	FR0011708148	2014	28/07/2021	+ 23,01%
FCPI - FCPI Objectif Europe	FR0012034833	2014	15/03/2022	+ 42,40%

<sup>(1)</sup> Hors avantage fiscal et hors prélèvements sociaux applicables.

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

# FCPI ALTO Innovation 2022 - IR 2022

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au Prospectus du FCPI et au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

## FCPI ALTO Innovation 2022

Une sélection unique  
d'entreprises innovantes en Europe



### Stratégie d'investissement

#### ■ Accéder à l'investissement en Europe

L'équipe de gestion s'est spécialisée dans les investissements en Europe et plus particulièrement en France, en Allemagne, en Scandinavie et de façon opportuniste dans les pays d'Europe du sud (Italie, Espagne...). Dans ces pays, l'équipe de gestion recherche des sociétés spécialisées dans des services et produits innovants sur des marchés de niche internationaux.

Le FCPI ALTO Innovation 2022 investira majoritairement (88% minimum) dans des entreprises innovantes européennes dans des secteurs de croissance : technologies de l'information, télécommunications, électronique, sciences de la vie et autres secteurs plus traditionnels.

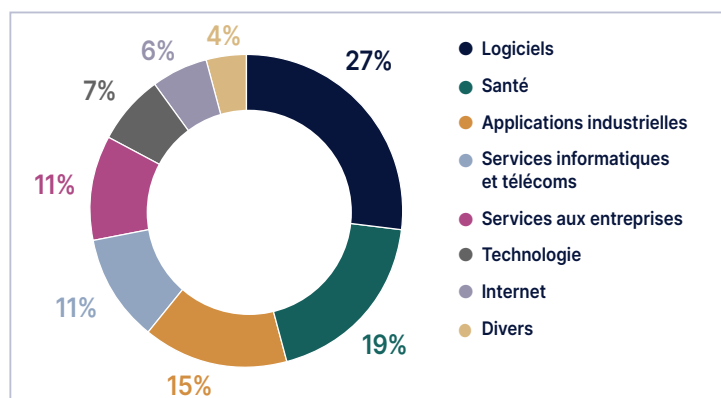
La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital. L'investissement dans les secteurs de croissance n'est pas synonyme de performance.



#### ■ Les PME innovantes : une classe d'actifs différenciante et un soutien à l'économie de demain, en contrepartie d'un risque de perte en capital

L'univers d'investissement du Fonds est constitué d'entreprises non cotées ou cotées. Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des entreprises. L'univers d'investissement est susceptible d'engendrer des risques spécifiques liés aux titres des sociétés non cotées, notamment l'absence de liquidité immédiate, la valorisation des titres et le **risque de perte en capital**.

Répartition sectorielle (%) des entreprises innovantes des FCPI en cours de gestion et gérés par Eiffel Investment Group :



Une sélection unique  
d'entreprises innovantes  
en Europe

Les exemples de secteurs innovants mentionnés dans le diagramme ci-dessus ne présagent pas des investissements futurs du Fonds. Données au 31/12/2021 calculées sur la base des prix de revient.



Eiffel Investment Group est un gérant d'actifs spécialisé dans le financement des actifs privés non cotés et cotés en Europe. **Le groupe gère 4 milliards € et propose aux entreprises une gamme étendue de solutions de financement.** Eiffel Investment Group est une société indépendante, détenue par son équipe aux côtés d'IMPALA. Données au 31/12/2021, encours intégrant les engagements non appelés.

Dans la catégorie Capital Investissement, Eiffel Investment Group est doublement récompensée en 2022. Les références à ces prix ne préjugent pas des résultats futurs des Fonds ou de la société de gestion.

Avantages du Fonds	Principaux Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des PME</li> <li>Investissement dans des secteurs innovants de l'économie</li> <li>Diversification des investissements dans l'Union Européenne, France comprise</li> <li>Réduction d'impôt sur le revenu (sous conditions décrites ci-dessus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de perte en capital</li> <li>Risque d'absence de liquidité des titres</li> <li>Risque lié à la gestion discrétionnaire</li> <li>Risque dû à la durée de blocage du placement</li> <li>Risque lié à la valorisation des titres</li> </ul> <p><b>Consultez les risques mentionnés dans le règlement.</b></p>

## Exemples de scénarios du prix d'une action avec ou sans mise en œuvre d'un mécanisme d'intéressement :

Certaines clauses de pactes d'actionnaires des PME pourront prévoir des mécanismes qui limiteront la performance potentielle du Fonds, tels que des mécanismes d'intéressement des dirigeants, collaborateurs clés et actionnaires historiques de l'émetteur. Ces clauses incitatives, mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur, se déclenchent lorsque les critères de performance de l'investissement, déterminés et fixés à l'avance dans le pacte d'actionnaires, sont atteints.

Ces clauses peuvent diluer l'ensemble des actionnaires de la société au profit de leurs bénéficiaires. Toutes choses étant égales par ailleurs, si le mécanisme se déclenche, alors la performance finale pour l'ensemble des actionnaires de la PME, dont le FCPI ALTO Innovation 2022, est impactée par une dilution ou une répartition inégale du prix de cession au profit des actionnaires historiques, des dirigeants et/ou collaborateurs clés. Par conséquent, ces mécanismes viennent diminuer la performance potentielle du Fonds.

L'exemple ci-dessous ne vise qu'à fournir une illustration chiffrée d'une des situations envisageables au titre du paragraphe ci-dessus, et ne constitue en aucun cas une présentation exhaustive de l'ensemble des situations ainsi envisageables. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le seuil retenu dans l'exemple (+20%) est un minimum et que la société de gestion ne réalisera pas d'investissement dans lequel un plafonnement inférieur serait prévu.

Scénarios	Prix de souscriptions des actions de préférence (en €)	Valorisation des actions de la société lors de la cession (en €)	Prix de cession plafonné des actions de préférence (en €)	Prix de cession si l'investissement est réalisé en actions ordinaires (en €)	Sous-performance liée à l'investissement en actions de préférence (en €)	Plus ou moins-value nette sur la cession des actions de préférence (en €)
Pessimiste	100	0	0	0	0	-100
Médian	100	100	100	100	0	0
Optimiste	100	200	120	200	-80	+20

## Un cadre fiscal avantageux

### Une réduction d'impôt sur le revenu de 22%

L'année de la souscription : réduction d'impôt de 22% du montant investi (hors droits d'entrée), soit 25% de réduction à proportion du quota d'investissement en PME éligibles du Fonds (soit  $25\% \times 88\% = 22\%$ ), dans la limite d'un investissement de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette réduction d'impôt est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux (plafond de 10 000 € selon la réglementation fiscale applicable au jour de la souscription).

### Une exonération des plus-values à l'échéance

Un avantage fiscal à la sortie : exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux) sous conditions de respect des quotas d'investissement par le Fonds et des conditions de détention et de conservation des parts par le porteur.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente brochure (01/07/2022). Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de conservation des parts pendant 5 ans minimum. Toutefois, la durée de blocage des avoirs prévue dans le règlement du Fonds est de 7 ans minimum (soit jusqu'au 01/01/2030 minimum) et jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 01/01/2032) sur décision de la société de gestion, sauf cas de rachat anticipé prévus par le règlement du Fonds (décès, invalidité, licenciement).

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI et FCPR précédents gérés par Eiffel Investment Group relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du Fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2021	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FCPI Objectif Europe	2014	70%	NA en préliquidation	30/06/2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	100%	NA en préliquidation	31/12/2018
FCPI InnovALTO 2015	2015	70%	71,26%	30/06/2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	100%	100%	23/12/2019
FCPI InnovALTO 2017-2018	2017	70%	75,30%	30/06/2021
FCPR ALTO Avenir	2018	50%	65,81%	31/12/2019
ALTO Innovation 2019	2019	70%	39,93%	30/06/2023
ALTO Innovation 2020	2020	88%	18,57%	30/06/2024
ALTO Innovation 2021	2021	88%	0%	30/06/2025
FCPR MAIF RENDEMENT VERT	2021	50%	53,64%	31/12/2022
FCPR ALLIANZ TRANSITION ENERGÉTIQUE	2021	50%	47,53%	31/12/2022

### Les frais du Fonds comprennent :

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux) *	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,33%	1,20%
dont frais de constitution	0,05%	-
dont frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	-
dont frais de gestion indirects	0,25%	-
<b>Total</b>	<b>3,89%</b>	<b>1,76%</b>

\* Calculés sur la base de la durée de vie du Fonds, y compris ses éventuelles prorogations. Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

## Caractéristiques

- **ISIN part A** : FR001400AMK3
- **Période de souscription** : jusqu'au 31/12/2022 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2022.
- **Valeur de la part** : 100€
- **Minimum de souscription** : 15 parts
- **Valorisation** : semestrielle
- **Dépositaire** : Société Générale
- **Rachats** : non autorisés pendant la durée de vie du Fonds (y compris pendant les périodes de prorogation de ladurée de vie du Fonds) sauf cas légaux prévus dans le règlement.
- **Durée de blocage** : 7 ans (soit jusqu'au 01/01/2030) et jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 01/01/2032) sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du Fonds.

**Avertissement US Person** : la souscription des parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « US Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le prospectus du Fonds.

**Avertissement** : Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années, sauf cas légaux prévus par le règlement du Fonds, soit jusqu'au 1er janvier 2030 minimum, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2032. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ces Fonds Communs de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'informations clés pour l'investisseur. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.





## Eiffel Infrastructures Vertes

Une unité de compte non cotée permettant d'investir dans la transition énergétique



## Stratégie d'investissement

### Un portefeuille de sociétés de projet produisant de l'énergie verte

#### ■ UN BESOIN DE FINANCEMENT

Dans un contexte de prise de conscience grandissante des défis environnementaux et de lutte contre le changement climatique, les besoins d'investissement pour financer la transition vers des sources d'énergies durables vont croître de 12% par an au niveau mondial entre 2020 et 2030 d'après l'International Energy Agency. En France, l'un des objectifs fixés du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire via la Programmation Pluriannuelle de l'Energie est un doublement de la capacité installée de production d'électricité renouvelable à horizon 2028.

#### ■ LE CONTEXTE ACTUEL

Fin 2021, les capitaux des fonds d'infrastructures gérés en France (dette et fonds propres) s'élevaient à 36 milliards d'euros. La part des infrastructures d'énergies renouvelables ne représentait que 24% de ce montant alors que le besoin de financement en Europe est estimé aujourd'hui à 200 milliards d'euros par an.

Sources : Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector (2021), France Invest (mars 2022) & IRENA World Energy Transition Outlook 2022.

**Engagé dans la transition énergétique depuis plus de 10 ans, Eiffel Investment Group a financé plus de 2 000\* projets participant à la transition énergétique (solaire, hydroélectricité, éolien, méthanisation, etc...).**



#### ■ LE COÛT DES RENOUVELABLES

Le coût des énergies renouvelables a beaucoup baissé (-90% pour le solaire photovoltaïque et -70% pour l'éolien en 12 ans), ce qui rend ces énergies d'autant plus attractives.

Elles sont désormais compétitives sans subvention publique, dans les géographies où le coût de production est inférieur au prix de l'électricité sur le réseau national (« grid parity »).

Source : Lazard Levelized Cost of Energy 2021.

**Financer le développement, la construction et l'exploitation de projets notamment éoliens ou solaires, majoritairement dans l'Union Européenne et dans l'Espace Économique Européen.**

Eiffel Infrastructures Vertes vise à générer du rendement (intérêts et plus-values) en investissant principalement dans des sociétés de projet contribuant à la transition énergétique, détenant notamment des actifs de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydroélectricité, méthanisation...). Ces investissements se feront notamment au travers d'obligations et obligations convertibles. La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital.

## Risques principaux

- Risque de perte en capital
- Risque lié à la nature des projets financés et à l'univers des sociétés de la transition énergétique
- Risque de non liquidité d'une partie des actifs du Fonds
- Risque lié à l'investissement dans des Fonds et à la gestion discrétionnaire
- Risque de Crédit
- Risque de non-respect de l'objectif de gestion

\* Source : Eiffel Investment Group

## Allocation cible du Fonds

Des investissements dédiés au financement de l'économie verte et de la transition énergétique qui visent à générer du rendement

### 80%

minimum d'actifs non cotés (cible)

Principalement dans des sociétés de projet contribuant à la transition énergétique, détenant notamment des actifs de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, méthanisation, etc...).

Ces investissements seront réalisés majoritairement en titres de créances ou titres donnant accès au capital. Ils pourront dans une moindre mesure être réalisés en titres de capital ou avances en compte courant.

### 20%

max. en actifs liquides\*

Obligations, titres de créances cotés, parts d'OPC (monétaires ou obligataires) de droits français ou étrangers, bons du trésor, titres négociables à moyen terme, certificats de dépôt négociables, titres de créances négociables, etc. La poche d'actifs liquides a par ailleurs pour objectif de détenir au moins 5% d'instruments financiers liquides (prévus au R 214-46 du CMF).

\* Avertissement : la poche d'actifs liquides pourra représenter une part supérieure à 20% pendant les 24 mois suivant la constitution du Fonds, période durant laquelle le Fonds réalisera ses premiers investissements en actifs non cotés.

Eiffel Infrastructures Vertes contribue à la transition énergétique en investissant notamment dans des unités de production d'énergie verte, qui tirent leurs revenus de contrats de vente d'énergie à moyen-long terme.

## Rendement cible supérieur à 4%

### Le Fonds cible un TRI annuel net<sup>1</sup> supérieur à 4%

Cet objectif a été déterminé en fonction des opportunités reçues, d'investissements jugés représentatifs passés ou actuels et des taux de défaut et de recouvrement modélisés. Il ne s'agit que d'un objectif et d'un retour sur investissement envisagé et aucunement d'une garantie. La contrepartie de cet objectif de rendement pourra être une perte en capital. Toute évolution négative liée aux secteurs d'activité pourrait avoir un impact négatif sur l'atteinte de cet objectif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'investissement dans le Fonds comporte un risque de perte en capital.

<sup>1</sup> TRI : Taux de Rentabilité Interne annualisé. Net des frais supportés par le Fonds. Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel. Il ne constitue qu'un objectif de gestion basé sur des estimations d'Eiffel Investment Group.

### Fonctionnement spécifique des actions de préférence

Dans certains cas, le Fonds pourra être amené à souscrire des actions particulières (dites actions de préférence), plutôt qu'à des actions ordinaires. Ces actions de préférence permettent :

- d'obtenir des bénéfices, par exemple financiers (droit prioritaire en cas de liquidation ou de cession de la société, ...).
- en contrepartie d'un plafonnement du prix de cession de ces actions de préférence. Ce mécanisme peut limiter la performance du Fonds.

Ci-dessous un exemple selon des scénarios défavorable, médian, et favorable. Il ne vise à fournir qu'une illustration chiffrée d'une situation envisageable, et ne constitue en aucun cas une présentation exhaustive de l'ensemble des situations possibles.

	Valeur initiale des actions (ordinaires et/ou de préférence)	Prix de cession des actions de préférence	Prix de cession des actions ordinaires	Sous performance liée à l'investissement en actions de préférence	Plus ou moins-value nette sur la cession des actions de préférence
Scénario défavorable	1 000€	0€	0€	0€	- 1 000€
Scénario médian	1 000€	1 100€	1 100€	0€	+ 100€
Scénario favorable	1 000€	1 100€	2 000€	- 900€	+ 100€

## Caractéristiques

- **ISIN part C** : FR001400BCG0
- **Date d'agrément AMF** : 16/08/2022
- **Société de gestion** : Eiffel Investment Group
- **Dépositaire** : Société Générale
- **Valorisation** : Hebdomadaire
- **Durée de placement recommandée** : 5 ans
- **Durée de vie** : Fonds constitué pour une durée de 99 ans, sauf clôture anticipée
- **Forme juridique** : FCPR non fiscal (Fonds Commun de Placement à Risques)
- **Éligibilité** : assurance-vie / épargne retraite (selon les conditions des assureurs partenaires)
- **Liquidité** : assurée dans le cadre de la réglementation assurantielle (selon les conditions des assureurs partenaires)
- **Indicateur synthétique de Risque** :



A risque plus faible  
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé  
rendement potentiellement plus élevé



### Frais du Fonds

Catégorie agrégée de frais	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM max*)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum des parts C*	Dont TFAM distributeur maximum des parts C*
Droits d'entrée et de sortie	0%	-
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,30%	-
Frais de constitution	0%	-
Frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,40%	-
Frais de gestion indirects	0,05%	-
<b>Total</b>	<b>2,75%</b>	<b>-</b>

### Commission de Performance :

20% maximum TTC de la performance annuelle du Fonds, si la performance du FCPR est positive et si le taux de rendement interne du Fonds, calculé sur les flux bruts du portefeuille du Fonds, est, à la Date Comptable de l'Exercice Comptable concerné (N) depuis la Date Comptable du cinquième (5e) Exercice Comptable précédent (N-5), supérieur ou égal à quatre (4)%.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au règlement de ce Fonds disponible sur le site internet [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com).

\* Calculé sur la base de la durée de placement recommandée (5 ans). Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les frais détaillés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation indiqués dans les documents précontractuels et disponibles auprès de votre conseiller.

**Avvertissements** : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du Document d'Information Clé et les risques liés au Fonds. Cette documentation est disponible auprès de votre conseiller.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Le FCPR Eiffel Infrastructures Vertes est commercialisé exclusivement dans le cadre de contrats d'assurance-vie (ou de capitalisation) ou de l'épargne retraite. Sa liquidité sera assurée dans le cadre de la réglementation assurantielle (selon les conditions des assureurs partenaires).

**AVERTISSEMENT US Person** : la souscription des parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « US Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le règlement du Fonds.

# Eiffel NOVA Europe ISR

Eiffel NOVA Europe ISR investit dans des PME et ETI cotées en Europe et adopte une stratégie Stock Picking.



## Commentaire de gestion - 31/10/2022



Emilie Da Silva  
Gérante et Directrice de la Gestion Actions



Bastien Jallet  
Co-gérant de la Gamme NOVA



<sup>(1)</sup> Notation du 31/10/2022, part A. Les références à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds ou de la société de gestion.

Au cours du mois d'octobre, Eiffel NOVA Europe ISR progresse de 5,48% (part A) et de 5,57% (part I), à comparer à une hausse de 7,02% pour son indicateur de référence.

Les marchés opèrent un rebond sur le mois écoulé suite à des atteintes d'un point d'inflexion sur le front de l'inflation et le potentiel ralentissement de hausse des taux des banques centrales.

Dans ce contexte, le fonds profite des contributions positives de titres tels que :

- **Thermador** (+24,2%) : le spécialiste français de la distribution de pièces de robinetterie connaît une croissance de 14% de son chiffre d'affaires entre juillet et septembre, malgré la baisse de la demande dans la construction.
- **SES Imagotag** (+19,9%) : le spécialiste français des étiquettes électroniques profite de la publication d'une croissance de 108% de ses revenus pour le compte du troisième trimestre 2022, permettant de confirmer de nouveau leur objectif de revenus annuels supérieurs à 600 millions d'euros.
- **Carel** (+15,2%) : le spécialiste italien des systèmes de contrôle de température et d'humidité continue de profiter d'une demande structurellement en hausse pour des applications dans les centres de données, les hôpitaux ou encore la distribution alimentaire.
- **Equasens** (+16,8%) : le spécialiste français des logiciels pour les établissements de santé annonce que sa filiale Pandalab a obtenu la certification ISO27001 pour ses activités d'hébergement de données de santé.

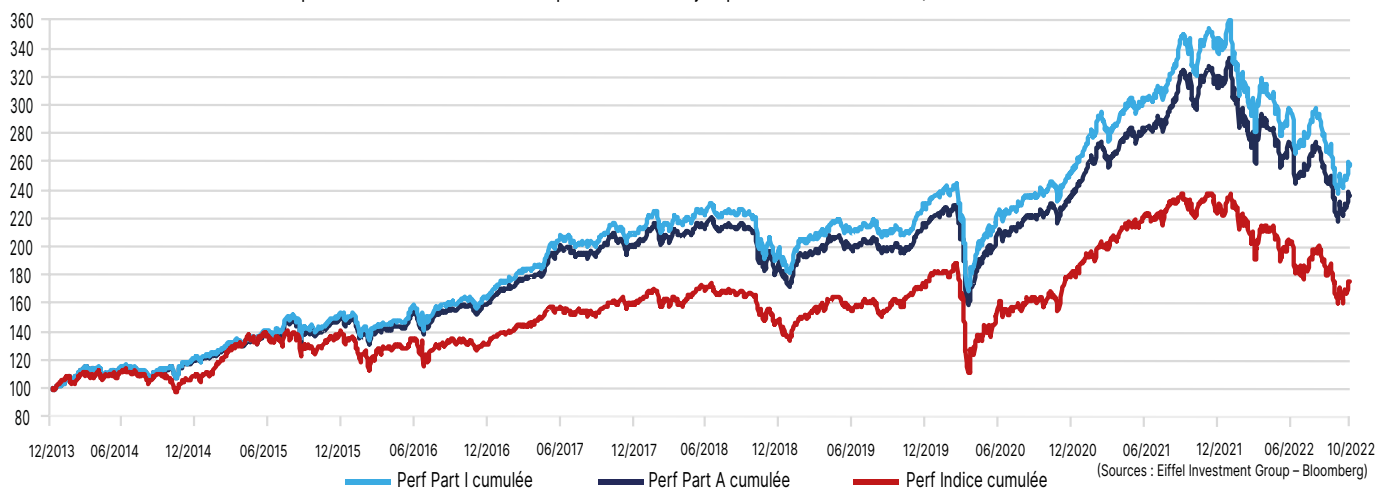
A contrario, on notera que certaines valeurs contribuent négativement, à l'instar notamment de :

- **Bigben** (-27,3%) : le spécialiste français des jeux vidéo et des accessoires multimédia annonce qu'il ne réalisera pas ses objectifs annuels suite à des décalages de lancement de jeux par sa filiale Nacon.
- **Probi** (-13,0%) : le spécialiste suédois des probiotiques publie des résultats décevants pour le compte du troisième trimestre 2022 avec un recul de -8% de son chiffre d'affaires du fait notamment d'un marché américain toujours en baisse.
- **Oneo** (-5,4%) : le spécialiste français des solutions de tonnellerie et de bouchage pour les vins et spiritueux continue d'observer des prix élevés pour ses matières premières (liège, bois, ...) malgré une légère décrue entamée depuis quelques mois.
- **Sedana Medical** (-18,2%) : le spécialiste suédois des solutions de sédation par inhalation ne devrait pas obtenir d'approbation au Royaume-Uni avant 2023 suite à une forte congestion de dossiers au niveau de la MHRA.

Catégorie Morningstar	Catégorie Europerformance	Indicateur de référence
Actions Europe Petites Cap.	Actions Europe PMC	MSCI Europe Small Cap Net TR Eur

## Évolution des valeurs liquidatives

Évolution du FCP Eiffel NOVA Europe ISR et de son indicateur depuis sa création jusqu'au 31 octobre 2022 (base 100)



## Performances au 31 octobre 2022

	NOVA Europe ISR A	NOVA Europe ISR I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
1 mois	5,48%	5,57%	7,02%
Début année	-29,33%	-28,74%	-25,23%
1 an	-25,98%	-25,25%	-24,45%
3 ans	17,40%	20,59%	5,57%
5 ans	14,92%	20,46%	7,64%
Création	136,08%	157,28%	76,01%
2014	20,24%	21,44%	6,47%
2015	22,67%	24,18%	23,53%
2016	12,18%	13,14%	0,86%
2017	22,13%	23,24%	19,03%
2018	-14,22%	-13,33%	-15,86%
2019	26,59%	27,89%	31,44%
2020	12,01%	12,85%	4,58%
2021	33,65%	34,90%	23,82%

ATTENTION – Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. (Sources : Eiffel Investment Group – Bloomberg)

## Évolution du risque\*

	NOVA Europe ISR A	NOVA Europe ISR I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
Volatilité 1 an	18,53%	18,53%	20,30%
Volatilité 3 ans	18,75%	18,77%	18,77%
Volatilité 5 ans	16,95%	16,96%	21,04%
Sharpe 1 an	-1,36	-1,32	-1,19
Sharpe 3 ans	0,33	0,38	0,08
Sharpe 5 ans	0,20	0,26	0,10
Tracking error 1 an	9,06%	9,12%	N/A
Max Drawdown 1Y	-33,00%	-32,50%	-30,81%

\* Calculée sur la base de données hebdomadaires, dernier vendredi du mois



**Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans**

## Comment souscrire ?

Le FCP Eiffel NOVA Europe ISR est accessible sur comptes titres, PEA, PEA PME et sur de nombreux contrats d'Assurance Vie.

➤ **Contactez votre conseiller financier**



**Avertissements :** Eiffel NOVA Europe ISR est un Fonds «actions». En conséquence, il est soumis aux évolutions et aux aléas des marchés actions. Le capital investi peut ne pas être restitué. La souscription de ce produit s'adresse donc à des personnes acceptant de prendre des risques. Les opinions exprimées dans ce document n'ont pas le statut de recherche indépendante. La société de gestion attire l'attention sur le fait que l'investissement présente un risque de perte en capital. Le Fonds, principalement investi en PME-ETI, présente des risques particuliers : le risque de liquidité, le risque de crédit, et le risque de contrepartie. En outre, les valeurs de petites et moyennes capitalisations boursières sont historiquement plus volatiles et moins liquides que les grandes capitalisations. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits dans son prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les conditions du Eiffel FCP NOVA Europe ISR sont décrites dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le règlement du Fonds disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com).

### Ancien Ministre polonais du Climat et Président de la COP 24, Michal KURTYKA a rejoint Eiffel Investment Group en tant que conseiller stratégique en 2022.



Michal KURTYKA travaille depuis 25 ans dans le domaine de l'énergie, au sein des plus hautes instances internationales et auprès des entreprises.

Il a commencé sa carrière en tant que membre de l'équipe de négociation pour l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, puis a travaillé en tant que conseiller stratégique pour de nombreuses entreprises polonaises et internationales pendant plus de 10 ans, en particulier dans le secteur de l'énergie.

En tant que **ministre polonais du Climat**, Michal KURTYKA était responsable du plan de la politique énergétique polonaise pour 2040. Il a aussi présidé les travaux de **l'Agence internationale de l'énergie (IAE)** en 2016-2017 et a été **Président de la réunion ministérielle de l'IAE** de 2019.

En tant que **Président de la COP 24** en 2018, Michal Kurtyka a contribué à l'adoption du « Katowice Rulebook ». Et en juin 2021, il a été **président de la conférence mondiale semestrielle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**.

## Édito

### Comment passer l'hiver ?

Au cours des 30 dernières années, l'Union européenne n'a cessé d'augmenter ses importations d'énergie. Elle a augmenté sa dépendance vis-à-vis des sources d'énergie étrangères, au détriment de la production nationale. Plus précisément, **l'UE importe environ 60% de son énergie**, dont 24% provient de Russie. Pour le gaz, l'Europe s'est appuyée sur des gazoducs connectés à la Russie au cours des dernières années. La dépendance est donc plus forte. En 2021, 40% de la consommation européenne de gaz provenait de Russie.

En outre, la dépendance européenne vis-à-vis du gaz russe est loin d'être uniforme sur le continent ; les pays de l'Est sont nettement plus touchés. Parmi les puissances économiques européennes, **l'Italie et l'Allemagne sont les plus dépendantes du gaz russe**, et des difficultés particulières sont à prévoir dans ces deux pays. Il faut également prendre en compte le fait que certains pays comme l'Italie ont négligé les investissements et le développement des infrastructures d'énergies renouvelables.

Cette situation est exacerbée par la forte interdépendance entre les acteurs et les marchés européens de l'énergie. Les tensions énergétiques concernent donc chaque pays de l'Union Européenne.

Un autre point important lié au contexte macroéconomique et géopolitique est que, en raison de la flambée des prix de l'énergie, la part du coût de l'énergie dans le PIB augmente considérablement en Europe. Ce qui rend les pays européens de moins en moins compétitifs sur les marchés mondiaux.

Cette situation s'explique par les trois crises internationales que nous vivons simultanément : guerre en Ukraine, conséquences de la crise du Covid et conditions météorologiques (les vents en Europe en 2021 étaient les plus faibles depuis 40 ans et les graves sécheresses de 2022 ont entraîné des problèmes pour l'énergie hydroélectrique). **Ces crises ont entraîné une augmentation considérable du coût de l'énergie dans les États européens. En moyenne, les prix de l'énergie en Europe (en % du PIB) ont presque quadruplé entre 2020 et 2022**, pouvant entraîner une récession économique importante car **l'offre des entreprises européennes devrait souffrir de pénuries d'énergie**.



# Le point de vue de Michal KURTYKA

## Pour cet hiver 2022, quatre facteurs influents pourront être suivis :

- **Les températures hivernales.** Le risque de coupures de courant dépendra de la rigueur de l'hiver. Les températures variables d'un hiver à un autre peuvent faire varier considérablement la consommation de gaz en Europe.
- **Les conditions techniques et météorologiques pour la production d'électricité.**
- **Les efforts de sobriété de l'industrie et des individus.** Les autorités gouvernementales préserveront d'abord les populations confrontées à l'insécurité énergétique, ce sera donc aux entreprises de s'adapter aux pénuries.
- **La demande mondiale de gaz naturel liquéfié.** La demande asiatique de gaz naturel liquéfié est à l'origine d'une part importante des flux, ce qui exerce une pression sur l'offre européenne.

## A ce stade, nous pouvons noter les actions mises en place par l'Union européenne pour maintenir la stabilité des prix de l'énergie et éviter les pénuries :

- **Développer le financement des énergies renouvelables.**
- Reconfigurer les flux d'approvisionnement en cours pour atteindre l'indépendance vis-à-vis du gaz russe.
- Utiliser et augmenter la capacité de stockage stratégique de l'Europe. Le Conseil européen a adopté le règlement prévoyant que les installations souterraines de stockage de gaz des États membres doivent être remplies jusqu'à au moins 80% de leur capacité avant le début de l'hiver 2022/2023 et jusqu'à 90% avant le début des périodes hivernales suivantes.
- Mise en place du **plan RePowerEU** et création de la **plateforme énergétique de l'UE**, qui gèrera les achats conjoints de gaz.
- Le Conseil a adopté le **règlement relatif à la réduction de la demande de gaz de 15%**.
- **Plafonner les revenus des producteurs d'électricité** et mettre en place une « super taxe ».
- Mettre en œuvre l'obligation de **réduire la consommation d'électricité**, en particulier dans les zones urbaines.

## Actions à court terme et long terme :

- Il paraît difficile de satisfaire la demande énergétique européenne avec l'offre actuelle, les Européens devront faire preuve de flexibilité cet hiver.
- Nous pouvons raisonnablement nous attendre à des prix de l'énergie élevés jusqu'à l'hiver 2024.
- Investir dans les énergies renouvelables est l'un des moyens d'assurer l'indépendance énergétique de l'Europe et il reste encore des efforts à faire pour y parvenir.
- Des percées technologiques seront nécessaires pour sécuriser le système énergétique européen : nouvelles formes de stockage d'énergie (énergie électrique, chaleur, etc.), nouvelles générations de batteries.

**Les PME européennes innovantes ont leur carte à jouer.** Parmi les participations des FCPI gérés par Eiffel Investment Group, certaines sont directement impliquées dans le développement des énergies renouvelables ou dans des outils favorisant la sobriété énergétique.



2,0%\*

Entech Smart Energies propose des solutions de conversion d'énergie et de stockage pour les énergies renouvelables mais également des projets de centrales photovoltaïques. Fondée en 2016, la société est aujourd'hui basée à Quimper dans un bâtiment de 4000 m<sup>2</sup> à énergie positive.



3,9%\*

Aton est une société italienne qui produit des accumulateurs d'énergie pour les particuliers afin de stocker l'énergie excédentaire produites par des panneaux solaires et l'exploiter en cas de besoin pour maximiser l'autoconsommation.



7,3%\*

Dans le domaine de la production d'énergie, Agripower France développe des unités de méthanisation. Ce procédé permet de transformer des matières intrants organiques (déchets) en biogaz. Avec plus de 76 unités individuelles ou collectives, installées et fonctionnelles, Agripower France est l'un des leaders français sur ses marchés.



8,0%\*

En Autriche, la société WolfTank propose des solutions durables pour les domaines de la mobilité et du stockage de l'énergie.



Avec une approche davantage axée sur la sobriété énergétique, Karos a développé une plateforme de covoiturage pour les trajets quotidiens domicile-travail. Partenaires de nombreux territoires, l'application facilite la pratique du covoiturage quotidien pour de nombreux utilisateurs.



3,7%\*

Osmozis, spécialiste de la transformation numérique des campings et résidence de vacances en Europe, propose parmi ses solutions un système de gestion autonome des consommations d'électricité et/ou d'eau permettant notamment la détection des fuites et des surconsommations.

\* % détenu par les fonds gérés par Eiffel Investment Group au 22/11/2022

# Communiqué à destination des porteurs de parts

## Communiqué aux porteurs de parts du FCPI FORTUNE EUROPE 2015

Code Isin : FR0012371383

Dernière valeur liquidative : 60,97 € - Date : 30/06/2022 - Valeur d'origine : 100 euros (15/06/2015) - Variation/Origine : +40,97 %

Le FCPI FORTUNE EUROPE 2015 a été créé pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution et a été prorogé 2 ans au total, soit jusqu'au 28 octobre 2022. Le Fonds va dépasser sa durée de vie réglementaire. Pour rappel, le FCPI est entré en période de liquidation depuis le 1er juillet 2022 à la suite de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 juin 2022.

Après avoir procédé à la cession d'une grande partie des actifs qui composaient le portefeuille le FCPI FORTUNE EUROPE 2015 a réalisé une distribution partielle d'un montant total de 80 euros par part A le 29 octobre 2021. Au 10 octobre 2022, deux participations figuraient encore dans le portefeuille.

Pour rappel, la valeur liquidative du FCPI au 30 juin 2022 était de 60,97€ par part A, soit une performance cumulée hors avantage fiscal de +40,97% (\*) depuis l'origine. Cette performance tient compte de la distribution partielle réalisée le 29 octobre 2021. Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune de 50% (\*\*) du montant investi.

EIFFEL INVESTMENT GROUP continuera de représenter les intérêts du FCPI FORTUNE EUROPE 2015 dans le cadre de la cession des actions de ces dernières participations et vous tiendra informé des étapes de la cession. A partir du 29 octobre 2022, à savoir la date de fin de vie réglementaire du Fonds, et jusqu'à la liquidation finale que nous estimons au plus tard au 30 juin 2023 (date estimative, la société de gestion fera ses meilleurs efforts en ce sens), aucun frais de gestion ne sera prélevé par EIFFEL INVESTMENT GROUP. Tous les autres frais (commissaire aux comptes, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable, et autres frais non récurrents, tels que prévus dans les documents réglementaires) resteront à la charge du Fonds.

Nous vous rappelons également par ce communiqué que, pour le bon déroulement de ces opérations, le rachat des parts n'est pas possible depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce communiqué et nous vous prions de croire, en nos sincères salutations.

**Didier Banéat** - Directeur Général Adjoint

(\*) Performance nette de frais de gestion, hors avantage fiscal, prélèvements sociaux et droits d'entrée et après intégration des distributions partielles.

(\*\*) L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.



## Autres investissements

Certains FCPI de notre gamme ne sont pas exclusivement investis dans des entreprises européennes innovantes. Eiffel Investment Group a pour objectif de diversifier les placements de cette part de l'actif non soumise aux critères d'innovation.

### Commentaire de gestion - 30/09/2022



Certains FCPI de notre gamme ne sont pas exclusivement investis dans des entreprises innovantes. Eiffel Investment Group a pour objectif de diversifier les placements de cette part de l'actif non soumise aux critères d'innovation.

Au cours du troisième trimestre 2022, les incertitudes géopolitiques et le choc énergétique qui en résulte sont toujours au centre de l'actualité. Les niveaux d'inflation, toujours très élevés, sont scrutés par les marchés et engendrent la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales. Les hausses des taux par la Banque Centrale des Etats-Unis, qui ont été plus précoces et plus fortes que celles de la Banque Centrale Européenne, ont provoqué un ralentissement de la hausse des prix aux Etats-Unis dans la seconde partie du trimestre. En Europe, l'inflation s'est montrée plus persistante sur la même période. Les disparités entre les Etats-Unis et le vieux continent ont provoqué une hausse historique du dollar face à l'euro.

Au cours du troisième trimestre 2022, nous avons finalisé les cessions (hors fonds monétaires ou fonds obligataires court terme) sur les fonds les plus courts.

**François-Xavier DURAND-MILLE - Gérant**

**Les placements de trésorerie** des fonds Eiffel Investment Group sont restés à peu près stables au cours du troisième trimestre 2022. Derrière cette relative stabilité, une inversion de tendance est à souligner puisque, conséquence de la hausse des taux de la Banque centrale européenne au cours des derniers mois, le taux directeur (l'ESTER) offre depuis un rendement positif d'environ 66 points de base au 30 septembre 2022. Dans ce contexte, **les rendements des fonds monétaires restent nuls à ce stade.**

Au cours du troisième trimestre 2022, **les valeurs des OPCVM obligataires** ont progressé d'environ **1,4%**. Si la classe d'actif a souffert du contexte inflationniste et de la hausse des taux, la baisse de la parité EUR/USD a permis aux fonds investis en dollar de tirer leur épingle du jeu.

**Les valeurs des placements diversifiés** (OPCVM à performance absolue, gestion flexible ou obligations convertibles) ont diminué de **-1,7% environ** au troisième trimestre de l'année 2022, subissant la baisse des marchés actions et obligataires.

Au troisième trimestre 2022, **les cours des placements liés aux matières premières** terminent la période sur une baisse d'environ **-5,4%**. L'évolution s'explique principalement par l'évolution de l'onze d'or qui a poursuivi sa baisse sur la période passant d'un peu plus de 1800 dollars fin juin à environ 1660 dollars trois mois plus tard.

**Les placements en OPCVM actions** ont évolué en dents de scie au cours du troisième trimestre 2022. Ils enregistrent une baisse de **-4,2%** sur la période. L'ensemble des secteurs était en baisse sur la période. Les valeurs immobilières et les acteurs de la communication ont été les plus touchés par les corrections de valorisation. D'un point de vue géographique, l'Asie et les marchés émergents ont davantage souffert que l'Europe et les Etats-Unis.

**Le présent commentaire de gestion ne concerne pas les Fonds en phase d'investissement, en pré-liquidation ou en liquidation, mais les Fonds largement investis.**

# Une équipe à votre service

Eiffel Investment Group compte près de 80 professionnels. Vous trouverez ci-dessous vos principaux interlocuteurs.

## Relations partenaires et investisseurs

Équipe Back-office :

01 39 24 37 67 - backoffice@eiffel-ig.com

22 rue de Marignan - 75008 Paris



**Huseyin SEVING**  
Directeur de la Distribution  
06 60 02 02 44



**Adrien BUREL**  
Responsable Commercial



**Soraya LAGHOUATI**  
Relations Partenaires



**Truong-Son DO-QUY**  
Relations Investisseurs

## Investissement et Direction



**Fabrice Dumonteil**  
Président



**Didier BANÉAT**  
Directeur Général Adjoint



**Laura CARRÈRE**  
Directrice Générale Adjointe



**Franck HALLEY**  
Gérant et Directeur  
Private Equity Innovation



**Emilie DA SILVA**  
Co-gérante de la Gamme NOVA  
et Directrice de la Gestion Actions



**François-Xavier DURAND-MILLE**  
Gérant



**Bastien JALLET**  
Co-gérant de la Gamme NOVA



**Julie PARAY**  
Gérante



**Florian COLANGES**  
Analyste



**Antoine VALDÈS**  
Associé - Senior Advisor



**Jean-François PAUMELLE**  
Associé - Senior Advisor



**Stefan BERGER**  
Venture Partner



**Patrice FURIA**  
Venture Partner



Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus des Fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement. La présente documentation est délivrée exclusivement à titre d'information sur les produits. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Les informations fournies sont basées sur notre appréciation de la situation légale, comptable et fiscale actuelle ; les commentaires et analyses reflètent notre opinion sur les marchés et leur évolution au jour de la rédaction de ce document, et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans avis préalable. Elles ne sauraient constituer un engagement d'Eiffel Investment Group. En conséquence, Eiffel Investment Group ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La valeur des parts de Fonds peut augmenter ou diminuer, et un investisseur peut ne pas retrouver le montant initial de son investissement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Pour toute souscription de parts de Fonds, vous pouvez obtenir gratuitement auprès d'Eiffel Investment Group le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et le règlement en vigueur.

Toute reproduction ou utilisation totale ou partielle de ce document est soumise à l'autorisation préalable d'Eiffel Investment Group.



22 rue de Marignan - 75008 Paris - France  
Tél. : + 33 (0)1 39 54 35 67  
contact@eiffel-ig.com – www.eiffel-ig.com

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 1<sup>er</sup> septembre 2010 sous le N° GP - 10000035